Règlement intérieur du TCU

L'utilisation des courts est strictement réservée aux membres du "TENNIS CLUB URMATT" à jour de leur cotisation et en possession de leur carte de membre.

Lors de l'utilisation d'un court, les cartes de tous les membres présents sur le court doivent obligatoirement être affichées à l'entrée du court dans l'emplacement prévu à cet effet.

CLE ET BADGE

La clé donnant accès aux courts extérieurs est délivrée sur demande avec une caution de 10€.

Le badge nécessaire pour l'ouverture de la porte et l'octroi de l'éclairage du hall des sports est lui délivré sur demande avec une caution de 15€. Il est numéroté et nominatif. Un mode d'emploi est délivré avec le badge.

RESERVATION ET UTILISATION DES COURTS

Le planning de réservation du hall des sports est affiché à l'intérieur du hall à partir du dimanche 12 h pour la semaine suivante. La réservation se fait en inscrivant dans la case désirée le nom des deux ou quatre membres. Idem pour les courts extérieurs ; le planning se trouve sur le court n° 2.

Pour le hall des sports, la réservation est limitée à deux heures non consécutives par semaine et par membre, dont une seule dans les zones de fréquentation importante (jours ouvrables après 18h30, samedi, dimanche et jours fériés).

Pour les COURTS EXTERIEURS, pas de limitation d'heure de réservation. Il n'est cependant pas permis de réserver, 2 heures de suite et simultanément, sur le court couvert et le court extérieur.

Les samedis, dimanches et jours fériés, le court n°2 ne pourra être réservé qu'une heure à l'avance.

En cas de compétition, la réservation peut être donnée en priorité aux joueurs devant disputer un match.

Le Comité du TENNIS CLUB peut être amené à modifier les présentes règles de réservation, en cas de trop grande fréquentation des courts, dans l'intérêt du plus grand nombre de membres du club.

L'utilisation des courts est possible sans réservation préalable pendant les horaires restés libres. Mais une inscription sur le planning est exigée au moment de l'accès au court.

Il est recommandé aux membres ayant réservé un court, d'annuler la réservation le plus tôt possible en cas d'empêchement. Après 10 mn de non occupation d'un court réservé, celui-ci est considéré comme libre.

MEMBRES SAISONNIERS

Pour les membres saisonniers, titulaires de la licence FFT et à jour de leur cotisation, la réservation des courts est limitée à quatre heures par semaine et par membre avant 17 h 30.

ENFANT NON ACCOMPAGNE

L'accès au hall des sports est interdit aux enfants de moins de 14 ans non accompagnés d'un adulte, tous les joueurs devant être membres du "TENNIS CLUB URMATT" à jour de leur cotisation et en possession de leur carte de membre.

INVITE

Tout membre du TENNIS CLUB peut inviter un joueur non membre moyennant le paiement de 3 € par heure. Le trésorier fera parvenir un relevé trimestriel aux membres invitants. (Réservation sur le planning avec la mention “I” suivi du nom du membre invitant)

Nous rappelons que le fait qu’un enfant fasse partie de l’Ecole de Tennis ne donne pas droit à ses parents ou amis de jouer sans que ceux-ci soient eux-mêmes, membres à jour de leur cotisation.

LUMIERE

L’éclairage du hall des sports se fait à l’aide du même badge que celui ouvrant la porte, se reporter au mode d’emploi fourni avec le badge.

FILET

Le hall des sports étant une salle omnisports, les utilisateurs du court sont priés de démonter le filet après avoir joué, si d’autres joueurs de tennis ne sont pas présents sur le court pour l’heure suivante.

TENUE

Une tenue correcte est exigée sur les courts notamment, le port de chaussures de tennis est obligatoire, à l’exclusion de toutes autres chaussures.

RESPECT DU REGLEMENT

Tout manquement de respect du présent règlement, dégradation des installations, non paiement de la cotisation, non affichage de la carte de membre, etc. ..., sera sanctionné.

1ère Sanction	Avertissement
2ème Sanction	Amende de 15 €
3~ Sanction	Exclusion